

**2017-UNAT-790, Anshasi**

## Décisions du TANU ou du TCNU

# Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté les décisions: (i) ne pas accorder sa demande à être renvoyée à un conseil médical; (ii) la décision de le placer en congé spécial sans salaire (Slwop) pour la période entre l'épuisement de ses crédits de congé de maladie et l'expiration de son contrat; et (iii) la décision de reporter le paiement de ses prestations de séparation au motif que le demandeur avait refusé de signer la renonciation médicale ou d'être référée pour un examen médical de sortie. Unrwa dt a rejeté la demande dans son intégralité.

## Principe(s) Juridique(s)

C'est le rôle du Tribunal de première instance de déterminer si une décision discrétionnaire, telle que la décision de renvoyer un membre du personnel à un conseil médical, est légale, rationnelle, correcte de manière procédurale et proportionnée. Une procédure d'appel est de nature corrective et non une opportunité pour une partie insatisfaite de réarranger son cas. Un appelant a le fardeau de prouver que le jugement qu'il cherche à contester est défectueux en identifiant les défauts présumés et en indiquant les motifs invoqués en affirmant que le jugement est défectueux. L'UNRWA DT a une large discréption dans la gestion de ses affaires, ce qui comprend la décision de ne pas tenir d'audience.

## Résultat

Appel rejeté sur le fond

## Texte Supplémentaire du Résultat

Aucun soulagement ordonné.

## Applicants/Appellants

Anshasi

## Entité

OSTNU

## Numéros d'Affaires

2017-1074

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

10 Mar 2019

## President Judge

Juge Raikos

## Language of Judgment

Arabe

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Congé spécial (avec ou sans solde)

Procédure (première instance et TANU)

Auditions

## Droit Applicable

TANU Règlement de procédure

- Article 18.1

#### TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(e)
- Article 8.3

#### UNRWA Règles du personnel de la région

- Disposition 105.2
- Disposition 106.4
- Disposition 109.7

#### UNRWA Directives du personnel

- DP A/5/Part II
- DP A/6/Part VI
- DP A/9